

FORMULAIRE DE DON

Notre Association, qui existe depuis 1996, reçoit une subvention gouvernementale d'environ 29 000 \$. En 2011, nos postes budgétaires les plus importants seront : rencontres individuelles avec une thérapeute (16 000 \$), loyer et taxes (15 500 \$), frais d'activités (15 000 \$).

L'AFIM tient à conserver la gratuité de la majorité de ses services parce que la plupart des personnes qui font appel à nous sont démunies financièrement. Rentabiliser nos activités équivaldrait à les priver de la possibilité d'acquérir les compétences, les connaissances et le soutien qui les aident à mieux vivre avec la fibromyalgie. Nous sommes à la fois la porte d'entrée et le dernier recours pour ceux et celles qui n'ont pas les moyens d'aller ailleurs et qui souffrent déjà d'isolement et d'exclusion.

Nous vous invitons à consulter nos différents rapports annuels (voir notre site Web, section AFIM) afin de savoir où va votre argent et comment il est dépensé. Tel que requis par les autorités gouvernementales, nos états financiers font l'objet d'un examen annuel par un comptable agréé. Nous sommes dûment enregistrés auprès de l'**Agence du revenu du Canada** en tant qu'**organisme de bienfaisance enregistré** ainsi qu'auprès du **Bureau du surintendant des institutions financières** (BSIF) en tant que personne morale. Toutes ces accréditations font en sorte que nous sommes habilités à produire des reçus officiels pour fins de déductions fiscales.

À l'exception de notre thérapeute, tous nos services sont assurés ou supervisés par des bénévoles eux-mêmes atteints de fibromyalgie, y compris les membres de notre conseil d'administration. Votre appui est essentiel à la poursuite de notre mission. Au nom de toutes les personnes atteintes que nous aidons, nous vous disons MERCI.

PRIÈRE D'ÉCRIRE EN MAJUSCULES

Prénom : _____

Nom : _____

Adresse : _____

Rue

N° appartement

Ville : _____

Province : _____ Code postal : _____

☎ Domicile : _____ ☎ Affaires : _____

Montant du don

Un reçu officiel pour fins d'impôts sera émis pour toute somme de 10 \$ et plus.

Veillez établir votre chèque ou mandat à l'ordre de AFIM.

Décembre 2010

RÉSERVÉ À L'AFIM

Chèque reçu le :

Reçu pour don de charité :